

Recherche de parrains / marraines agricoles



VOUS ÊTES :

- **agriculteur / agricultrice sur le territoire de la CC PG**
- **propriétaire de terrains agricoles qui pourraient convenir à une installation maraîchère (ou autre production alimentaire)**
- **prêt.e à accueillir un porteur de projet sur vos terres**
- **à la recherche d'un repreneur (pas obligatoire)**

Merci de signer ce document et remplir le formulaire qui se situe en fin de document

Vous pouvez nous contacter si besoin au : 07 52 05 31 09



Languedoc-Roussillon



POURQUOI CE PROJET ?

Voici les éléments de constat qui ont poussé la communauté de Communes à porter ce projet :

- Enjeux de renouvellement générationnel, le Gard n'est pas exempt de cette problématique nationale et notre territoire non plus
- Le territoire a besoin de jeunes dynamiques intéressés par l'agriculture avec des projets concrets pour s'installer, leur présence permettra de créer une vraie dynamique agricole sur le territoire
- Le fait de trouver des porteurs de projet permet de motiver les vendeurs de terrains ou les agriculteurs qui souhaitent vendre/ou louer en partie (évoqué lors d'une réunion terra rural à Remoulins)
- Il est important de créer des espaces propices pour faciliter le "test d'activité agricole" tout en étant intégré dans le monde agricole local et les réseaux de commercialisation
- Permettre à des exploitations de "se diversifier" (même si il y aura bien 2 structures économiques distinctes) en accueillant sur leur terrain un maraîcher ou autre
- Créer du lien, favoriser l'échange et le partage de compétences entre ancien agriculteur et porteur de projet
- Le fait d'avoir un bail rémunéré permet d'assurer une compensation financière pour l'agriculteur qui accompagne le filleul, lui donne des conseils voire des coup de mains

Rappel du contexte : Le territoire vit une vague d'arrachage et plus globalement de libération de foncier du fait de la forte crise viticole.

Aujourd'hui il existe encore de nombreux freins à l'installation : accès au foncier, lourds investissements à l'installation, rémunération faible voir inexistante avant de nombreuses années, difficulté à s'insérer dans les réseaux de commercialisation et dans le monde agricole existant. De plus, de dures réalités contribuent à maintenir le métier d'agriculteur dans un statut de peu attractif : mauvaises rémunération du métier, lourdes charges de travail, pics intenses de travail selon les épisodes météo, solitude dans le travail, etc. Ainsi, il est nécessaire de lever certains leviers à l'installation et de faciliter économiquement l'installation ("Il faudrait que la location du terrain à l'installation soit prise en charge par l'état pendant 3 ans, car aujourd'hui les banques ne prêtent plus" domaine Rouge garance)

Le projet de parrainage agricole a vocation à lever, ou à minima alléger certaines contraintes qui vont de pair avec l'installation. Il agit comme un test d'activité dans la mesure où il n'y a pas d'engagement long terme, et où le filleul bénéficie d'un accompagnement et de coups de main au jour le jour grâce à la présence d'un parrain/ d'une marraine. Il ne s'agit pas de "reprise" ni de "transmission" d'exploitation : l'objectif premier n'est pas de reprendre une exploitation dans son intégralité ni même en partie, le foncier reste propriété de l'agriculteur en place. De plus, le filleul a sa propre structure économique et juridique, indépendante de celle du parrain/ marraine. Il s'agit de proposer un contexte local propice pour donner envie aux jeunes porteurs de projet de s'installer sur le territoire plutôt qu'ailleurs.

LE PRINCIPE :

Il s'agit d'une expérimentation qui vise à favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs via un soutien humain et matériel par les exploitations déjà en place

Cela sera possible grâce à la création de 3 binômes composés chacun :

- d'une entité marraine/ parraine avec un représentant légal = le parrain/la marraine
 - d'une entité filleule avec une représentant légal = le ou la filleul.e
- L'entité marraine met à la location un immeuble (parcelle, bâtiment de stockage et/ou logement à définir) propice à l'installation d'une personne en agriculture et s'engage à lui apporter un soutien moral et/ou de l'entraide technique et/ou mutualiser des outils de production ou de la commercialisation (à définir pour chaque binôme)
 - L'entité filleule pour bénéficier de ce dispositif doit avoir le statut agricole et se situer dans un parcours d'installation pour créer sa structure agricole, elle s'engage à payer le loyer qui lui est dû, et à apporter au parrain/marraine un soutien moral et/ou de l'entraide technique et/ou de mutualiser des outils de production ou de commercialisation (à définir pour chaque binôme)
 - La communauté de communes vient en soutien financier et technique (grâce à d'autres partenaires) pour que le parrainage se déroule au mieux notamment via la rédaction d'un bail rural (si possible bail de petite parcelle) et d'une charte de parrainage par binôme

Dans le cadre de cette expérimentation, votre binôme sera suivi tout au long de l'expérimentation : depuis la création d'un binôme et annuellement jusqu'à la fin de bail qui vous liera (3 ans)

L'OBJECTIF :

Favoriser :

- l'accompagnement et le soutien moral et technique des agriculteurs déjà en place
- l'entraide entre agriculteurs et nouveaux installants
- l'accès au foncier grâce à un soutien financier de la CCPG
- le développement d'une dynamique agricole locale jeune
- des partenariats plus forts entre les binômes créés, créations de collectifs agricoles voire des fusions d'exploitations et création de nouvelles structures communes

LES IMPLICATIONS POUR LE PARRAIN OU LA MARRAINE :

- Vous mettez à la location un immeuble (parcelle, bâtiment de stockage et/ou logement) propice à l'installant par le biais d'un bail de petite parcelle (flexibilité de la durée et du coût)
- Vous vous mettez d'accord avec le filleul sur les conditions de préparation et de mise à disposition de la terre (par exemple travail ou non du sol) avant la signature de la convention
- S'engager à apporter un soutien moral et/ou technique et/ou temporel au filleul
- Vous serez accompagné par des organismes tels que la safer, la CA30, l'addearg ou Terre de Liens pour : la rédaction du bail, la définition de votre engagement mutuel parrain/marraine et filleul.e, l'état des lieux initial et final à la fin du bail, des contacts ressources pendant la durée du parrainage, un point d'étape au bout d'un an de signature du bail. Ces démarches seront financées par l'intercommunalité.
- Des points réguliers avec l'organisme d'accompagnement du binôme pour résoudre et modérer le fonctionnement du binôme

LE PROCESSUS DE SELECTION DES PARRAINS /MARRAINES :

- Votre candidature sera traitée par un jury d'élus et de techniciens
- Si elle est retenue, votre annonce sera proposée via différents canaux de partenaires (en même temps que les autres annonces sélectionnées) à des porteurs de projets
- Vous pourrez rencontrer le, la ou les porteurs de projets intéressés par votre candidature et sélectionner la personne qui convient le mieux (ou ne sélectionner personne), vous deviendrez alors son parrain/marraine et elle votre filleul.le

LES IMPLICATIONS POUR LE FILLEUL OU LA FILLEULE :

- De son côté, pour bénéficier du dispositif, la personne filleul doit avoir le statut agricole et se situer dans un parcours d'installation.
- Être en capacité d'assumer le bail qui sera signé avec le parrain/marraine
- S'engager à apporter un soutien moral et/ou technique et/ou temporel au parrain selon ce qui sera défini entre le binôme dans la charte

LE PROCESSUS DE SELECTION DES FILLEUL.ES :

Les filleuls devront candidater spécialement sur une des exploitations parraines en fonction de leur projet.

Ils devront remplir un dossier détaillant leur projet d'installation, et en joignant l'ensemble des documents dont ils disposent dans le cadre de leur parcours d'installation (ex budget prévisionnel)

La sélection d'effectuera par le parrain/ la marraine, dans un premier temps à partir des dossiers, puis via des entretiens professionnels

Un deuxième rendez-vous sera organisé pour affiner le projet de parrainage, ainsi que la convention et le bail qui lie le parrain et le filleul

LES ENGAGEMENTS DE LA PART DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE :

- La communauté de communes vient d'abord en soutien technique pour que le parrainage se déroule au mieux notamment via la rédaction d'un bail rural (si possible bail de petite parcelle) et d'une charte de parrainage par binôme. Ainsi, elle a fait appel à l'Addearg pour accompagner les binômes sur la durée, comme cette association le fait pour de nombreux collectifs agricoles dans le Gard, notamment via un rôle de médiateur et de soutien pour la création d'une charte de parrainage adaptée aux besoins de chaque binôme. Elle a également fait appel à la SAFER et Terre de liens pour accompagner le binômes au moment de la rédaction du bail et la contractualisation entre le parrain et le filleul. Une convention tripartite sera rédigée entre la communauté de Communes, le parrain/marraine et le filleul, pour définir les rôles et engagements de chacun dans le projet.
- La CCPG financera l'accompagnement réalisé par les organismes Addearg, SAFER et Terre de Liens. Elle viendra également en soutien financier direct par la prise en charge du bail rural qui sera conclu entre le filleul et le parrain. La CCPG participera aussi au loyer de l'installant. Pour le bail rural et le loyer, la participation sera plafonnée à 1000€ par an et par installant sur les 2 premières années et sur présentation des documents justificatifs des dépenses.



FORMULAIRE PARRAIN/MARRAINE :

Nom :
Prénom :
Age :
photo à joindre

Description de l'exploitation :
photos à joindre

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Projet long terme pour l'exploitation :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Description du terrain disponible :
photos à joindre

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FORMULAIRE PARRAIN/MARRAINE :

Besoins de collaboration :

- ☐ soutien de commercialisation détail :
- ☐ soutien en communication détail :
- ☐ soutien moral détail :
- ☐ soutien en temps de travail (coups de mains selon les disponibilités du calendrier) détails :
- ☐ autre détail :

Possibilités de partage :

- ☐ soutien moral détail :
- ☐ soutien technique (conseils techniques) détail :
- ☐ soutien en temps de travail (coups de mains selon les disponibilités du calendrier) détails :
- ☐ prêt de matériel détail :
- ☐ soutien de commercialisation détail :
- ☐ locaux mutualisables détail :
- ☐ autre détail :